

le mardi 11 mars 2003

13 heures

Prière.

L'hon. M. Lord remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 18 février 2003

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

Le président accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur d'Islande au Canada, Hjálmar Hannesson.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Lord, appuyé par M. S. Graham, propose ce qui suit :

attendu que le paragraphe 6(1) de la Loi sur le financement de l'activité politique dispose que, en cas de vacance du poste de contrôleur du financement politique, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation de l'Assemblée législative, nomme un nouveau contrôleur du financement politique;

attendu que M. Paul Bourque possède les aptitudes et l'expérience qu'il faut pour s'acquitter des fonctions de contrôleur du financement politique;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Paul Bourque soit nommé contrôleur du financement politique pour un mandat de cinq ans. (Motion 94.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 94, mise aux voix, est adoptée.

M. Allaby donne avis de motion 95 portant que, le mardi 18 mars 2003, appuyé par M. Lee, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les lettres, la correspondance, le courrier électronique, les notes de service provenant de Salomon Smith Barney Inc. ou de CIBC World Markets Inc., ou des deux, et de la province du Nouveau-Brunswick concernant toute compagnie qui s'est montrée intéressée à investir dans Coleson Cove, entre le 1^{er} janvier 2002 et le 11 mars 2003.

L'hon. M. Green donne avis de motion 96 portant que, le vendredi 14 mars 2003, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement et sur adoption de la présente motion, l'Assemblée ouvre et tienne ses séances quotidiennes selon l'horaire suivant :

le mardi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;
de 19 h 00 à 23 h 00 ;

le mercredi, de 9 h 00 à 12 h 30 ;
de 14 h 00 à 18 h 00 ;
de 19 h 00 à 23 h 00 ;

le jeudi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;
de 19 h 00 à 23 h 00 ;

le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 ;
de 14 h 00 à 18 h 00 ;

que cet ordre spécial se substitue à tout ordre spécial ou décision préalables de la Chambre et demeure en vigueur jusqu'à ce que la Chambre ait terminé son étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires

du Conseil consultatif sur la condition de la femme et du Conseil exécutif, plus précisément celles de la Direction des questions féminines et du Secrétariat des affaires autochtones, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 30.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 2 proposé par M. Haché, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

Que l'amendement de la motion 2 soit amendé comme suit :

en supprimant les mots «du gouvernement fédéral» et en les remplaçant par « dans le budget déposé le 18 février 2003 par le gouvernement fédéral, »

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

À 18 heures, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2003-2004

	Votés (\$)
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	1 682 000
Cabinet de la lieutenante-gouverneure	316 000
Communications Nouveau-Brunswick	1 728 000
Secrétariat des affaires autochtones	484 000
Direction des questions féminines	486 000
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Conseil consultatif sur la condition de la femme	451 000

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, Loi sur l'électricité.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h 2.